

## **Compte rendu du Conseil Municipal du 5 février 2024**

Présents : Sophie PHELIPEAU, Andréa LECARPENTIER, Christopher STONHAM, Christian LE BARON, Michaël RAULT, Thomas LE BATARD, Hector CUADRADO RICA, Elodie PASQUET, Nathalie MÉTIVIER.

Absents : Arnaud SAINT JAMES a donné pouvoir à Elodie PASQUET, Isabelle CLAUDE RUSSO a donné pouvoir à Nathalie MÉTIVIER, Clément LESAGE a donné pouvoir à Thomas LE BATARD.

### **1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 8 janvier 2024**

Sophie PHELIPEAU demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du 8 janvier 2024 : aucune remarque n'est formulée.

**Les conseillers municipaux, à l'unanimité, approuvent le compte-rendu du conseil municipal du 8 janvier 2024.**

### **2) Délibération relative au contrat de location du bureau « coworking » et de son tarif**

Délibération concernant le contrat de location du bureau de co-working.  
Le tarif unique proposé est de 70 € par mois.  
Approbation à l'unanimité

C. Stonham lit la demande d'une personne intéressée et qui serait amenée à recevoir du public ponctuellement le samedi. Dans la mesure où il y a accueil de public, la proposition n'est pas retenue.

### **3) Délibération relative à la fongibilité des crédits**

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet également de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au conseil municipal de déléguer au maire ou maire-adjoint chargé des finances, la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Un tableau retraçant précisément ces mouvements sera présenté au conseil municipal, dans les mêmes conditions que la revue de détail des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire ou son adjointe aux finances, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son adjointe aux finances, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section,

#### **4) Informations et questions diverses**

- ✓ Demande des propriétaires du Moulin Neuf.

Le chemin d'accès à leur habitation est propriété de la mairie. Les accotements sont entretenus par le département.

Demande auprès de la mairie de céder le chemin pour un euro symbolique avec une prise en charge de 50% par la mairie des coûts de géomètre et notaire. Accord pour céder le chemin pour un euro symbolique mais pas de prise en charge partielle des coûts annexes.

Les propriétaires ont également sollicité le département pour récupérer la propriété des talus.

- ✓ M. et Mme Roussel qui habitent chemin des Papineaux, descendent leur poubelle jusqu'au Court Carel, demandent à pouvoir mettre en place un abri pour stocker leur poubelle au niveau du Court Carel sur la voie publique. Cela leur éviterait de faire rouler leur poubelle dans le chemin.
- ✓ M. Le Batard signale qu'il n'est plus possible d'emmenner les déchets de la commune à la déchetterie, il faut dorénavant les emmener à SEP. Il s'agit de vérifier que le service n'est pas facturé en sus de la facture de la poubelle noire et des 26 passages en déchetterie.
- ✓ Concernant le projet de méthanisation de SEP, les travaux démarreront au 1<sup>er</sup> semestre 2025, 5 agriculteurs sont porteurs du projet (aucun de Vieux). Livraison prévue fin 2026. Le biométhane est injecté dans le réseau public de gaz au niveau de Maltot. Deux kilomètres et demi de canalisation vont être aménagées. Les déchets utilisés sont des végétaux ou des bio-déchets des grandes surfaces alentours. Il n'y aura pas d'odeur.
- ✓ Mme Obaton part en retraite le 1<sup>er</sup> juillet. Quelques prestataires seront contactés pour établir un devis.
- ✓ Il est prévu d'élaguer un certain nombre d'arbres du village en 2024 (2 k€).
- ✓ SIVOM : 312 élèves actuellement, 283 élèves prévus en septembre. Il y a une probabilité d'une fermeture de classe de primaire pour la rentrée 2024-2025.
- ✓ Finances :

Echange sur les dépenses prévisionnelles 2024.

Echange sur la préemption de la liaison qui relie le lotissement du Closet à la rue principale. Interrogation sur le coût de l'entretien du mur mitoyen.

Interrogation sur le délai possible entre l'acquisition et la mise en valeur du terrain.

Il est décidé d'inscrire au budget l'acquisition de la parcelle de 440 m<sup>2</sup> avec mise en œuvre d'une clôture simple au cas où la commune ferait valoir son droit de préemption, le Conseil étant à ce stade plutôt favorable à exercer son droit de préemption.

Restauration des vestiaires, camion benne => 100 k€

Signalétique rue des Gables validé.

Diagnostic eaux pluviales validé.

Achat de terrain pour bande cyclable décalé à plus tard.

Remplacement des dalles au plafond salle des fêtes validé.

Document unique validé.

Démoussage salle polyvalente cette année et la mairie en 2025.

Pas de climatisation à la bibliothèque.

Entretien du terrain de football, eau, électricité validé.

Entretien ancien cimetière : 4 passages par an validé.

Réaménagement du lotissement, clôture de la bâche incendie du cours Carel, entretien Closet, tournebride, court Carel.

Hydrocurage décalé en 2025.

Question des coussins berlinois complémentaires.

Question du marquage des routes (lignes de stop et passages piétons).

**Séance levée à 22h30**

Secrétaire de Séance, Nathalie METIVIER